N° 203 — CXXVIme Année | Un numéro: 5 centimes | Vendredi 28 Août 1891.

CONSEIL D'ÉTAT NEUCHATEL

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHATELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

BUREAUX: 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION: 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 4 heures du soir, paraissent dans le numéro du lendemain.

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

LES PRINCIPALES AGENCES DE PUBLICITÉ, SUISSES ET ÉTRANGÈRES, SONT AUTORISÉES A RECEVOIR LES ANNONCES POUR CETTE FEUILLE

Bulletin météorologique — AOUT

Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 heures

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

JOURS	Tempr. en degrés cent. MOYENNE	MINIMUM	MAXIMUM	Baromètre MOYENNE	Eau tombée	Vent domin. DIR.	FORCE	ÉTAT DU CIEL
26	18 4	14.2	24.4	721.5		O	faibl.	clair

Toutes les Alpes visibles jusqu'au Righi.

OBSERVATOIRE DE CHAUMONT

26	15.2	12.6	19.3	669.0		SO	moy.	clair

Alpes visibles.

NIVEAU DU LAC:

Du 27 août (7 heures du m.): 429 m. 870
Du 28 » » 429 m. 870
Du 28 » **Température du lac:** 18°

Extrait de la Feuille officielle

— Par jugement en date du 30 juillet 1891, le tribunal cantonal a homologué le concordat obtenu de ses créanciers par le citoyen Graziano, Joseph-Vincent-dit-Louis, blanchisserie industrielle à la Chaux-de-Fonds. Le débiteur concordataire a justifié qu'il a satisfait aux exigences de l'article 17 de la loi du 20 novembre 1885, sur les sursis concordataires, ensorte que le concordat est devenu exécutoire.

— Bénéfice d'inventaire de Bucher, Samuel, époux en secondes noces de dame Julie-Emma née Clottu, ancien chef de gare, domicilié à Bevaix, où il est décédé le 18 août 1891. Inscriptions au greffe de la justice de paix, à Boudry, jusqu'au lundi 28 septembre 1891, à 4 heures du soir. Liquidation des inscriptions devant le juge, qui siégera à l'hôtel de ville de Boudry, le mardi 29 septembre 1891, à 9 heures et demie du matin.

— Les réclamations à adresser à la succession de Hengstenberg, Henri-Frédéric, fils de Hermann, né le 15 juin 1856, originaire de Alpen (Allemagne), décédé dans les prisons de Neuchâtel, le 12 juillet 1890, doivent être remises au greffe de la justice de paix de Neuchâtel jusqu'au 19 septembre 1891.

— D'un acte en date du 13 août 1891, reçu Arthur Bersot, notaire, dont une copie est déposée au greffe du tribunal civil du district de la Chaux-de-Fonds, il résulte que Rölli, Joseph, maître graveur et guillocheur, et demoiselle Anna-Marie-Georgette Bonnet, les deux domiciliés à la Chaux-de-Fonds, ont conclu entre eux un contrat de mariage qui déroge au régime de la communauté légale de biens.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES

Enchères de Bétail

à ENGES

Pour cause de changement de domicile, le citoyen Abram Gyger, fermier, à Enges, exposera en vente par enchères publiques, le vendredi 4 septembre prochain, dès les 9 heures du matin, le bétail suivant:

Un cheval âgé de 4 ans,
Deux vaches de 8 ans,
Une vache de 6 ans,
Deux vaches de 5 ans,
Une vache de 4 1/2 ans,
Quatre vaches de 3 1/2 ans,
Quatre génisses de 1 à 2 ans,
Deux bœufs de 4 1/2 ans (bons pour la boucherie),
Deux bœufs de 18 mois,
Deux bœufs de 9 mois,
Un taureau de 2 ans,
Six élèves (génisses et bœufs),
Quatre porcs.

Il sera accordé un terme pour le paiement.

Enges, le 22 août 1891.

ANNONCES DE VENTE

ÉPICERIE DELESCHAUX

rue des Moulins 24, NEUCHATEL

Jolies seilles à choucroute, à 60 cent.
Savon de Marseille gris et blanc.
Bougies — Thés — Biscuits Pernod.
Bonnes chaussettes écrues, à 40 cent. la paire.
Bonnes chaussettes couleur, à 50, 60 et 75 cent. la paire.
Bas noirs, grand teint, pour dames, à fr. 1»50 et 1»70.
Bas noir et couleur, pour enfants.
Jerseys depuis fr. 3. — Tabliers pour dames et enfants.
Laines cordonnet de Mulhouse, à 30 et 40 cent. l'once.
Laines toutes nuances, à 30 c. l'once.

LIQUIDATION

Pour cause de départ, **Mlle Christinat, modiste, à Cortaillod**, liquidera aux prix de facture, du 1er septembre au 1er octobre prochains, tous les **articles de mode et chapellerie.**

Rentrée des Classes

Papeterie GEORGES WINTHER

Livres et fournitures d'école.
Matériel pour le dessin. Boîtes de mathématique.
Grand assortiment de serviettes pour jeunes filles et collégiens, en peau extra forte et toile à voile, avec rivures de sûreté.
Achat et vente de livres usagés.

A vendre une **jolie ânesse** âgée de 5 ans, bonne trotteuse et très docile, avec ou sans son harnais S'adr. au bureau d'avis. 436

A vendre de suite quelques cents **bouteilles vides** au prix habituel. S'adresser rue J.-J. Lallemand 1, au 1er, à droite.

POUSSETTE

usagée, à vendre. S'adres. Faubourg de la Gare n° 11, 2me étage, à gauche.

PIANO ANGLAIS

de R. ALLISON & SONS, Londres, en bois de rose et en parfait état, à vendre pour cause de départ. S'adresser au bureau de ce journal. 425

Beau Perroquet, véritable amazone, jeune encore, à vendre à bon compte. Parcs 37, au plain-pied.

Dépôt de la Lingerie de la Maison ZUBERBUHLER

CHEZ

Mlle EMMA FAURE

Rue J.-J. Lallemand n° 7, au 2me étage

(Maison de la boulangerie MARCHAND)

LINGERIE CONFECTIONNÉE

Rideaux de guipure, mousseline et tulle. — Mouchoirs de poche coton, fil, batiste. — Bandes brodées.
Chemises pour dames, depuis les plus simples aux plus élégantes.
Caleçons, cache-corset.
Layette. Robettes pour enfants. Robes brodées sur toile et cachemire. Joli choix de tabliers pour dames et enfants.

La maison se charge de toutes les broderies et marques de lingerie.

A. DOLLEYRES

11, Épancheurs, 11

Reçu un grand choix de:

Plumes et Edredon.
Crin animal.
Coutils matelas suisse, 1re qualité, 1m50 de large, 1 fr. 35.
Laine à matelas extra.
Toile forte à matelas.
Crin végétal du pays, 1re qualité, le kilo 25 cent.
Rideaux guipure et Cretonne.

A. DOLLEYRES

11, ÉPANCHEURS, 11

Le dépuratif du sang le plus énergique, c'est l'**Essence de Salsepareille condensée** de la **Pharmacie FLEISCHMANN.**

Le flacon à fr. 1, 2 et 2.50.

COURAGEUX

et CONFIANT

le malade suit les conseils de son précieux conseiller:

« L'AMI DU MALADE »

Un manuel illustré qui ne devrait manquer dans aucune famille. Bien des malades y ont trouvé la guérison de maladies déclarées incurables. L'envoi de ce livre suit gratis et franco sur toute demande adressée par carte-correspondance à la librairie de M.

ALBERT MUNZINGER à OLTEN.

Avis aux Gypseurs

380 A remettre, pour cause de santé, dans une bonne localité du canton de Vaud, un fond de magasin de gypseur et peintre, avec meubles et lingerie. S'adresser au bureau de la Feuille d'avis jusqu'au 30 septembre 1891.

Mort aux PUNAISES et aux CAFARDS.
Mort aux RATS et aux SOURIS; efficace et inoffensif pour les personnes.
Nouveau procédé pour la destruction des gerces.
A la pharmacie FLEISCHMANN.

PATÉS FROIDS

de toutes grandeurs

CHEZ

JULES GLUKHER - GABEREL

CONFISEUR

9, Faubourg de l'Hôpital, 9

A vendre deux gros chars à pont, à ressorts, pour un cheval, un char à échelles, une voiture de côté, élégante, et un bræck léger. S'adresser chez Ch. Matthey, maréchal, à Peseux.

Vin d'Algérie

blanc et rouge

Excellent vin de table. S'adresser à M. Ph. Colin, Maujobia 9, à Neuchâtel.

RAISIN

nouveau

Au magasin de comestibles

Charles SEINET

rue des Epancheurs 8.

PIANOS

et instruments de musique des meilleures fabriques suisses et étrangères; un très beau choix pour la vente et la location. Pianos d'occasion à des prix avantageux. Echanges. — Facilités de paiement.

Réparation et accords des pianos et harmoniums, recommandés par les principaux professeurs de musique.

HUGO-E. JACOBY

fabricant de pianos

Magasin Route de la Gare n° 4

NEUCHATEL

Dépôt des pianos Bluthner, Feurich, Kaps, etc., etc.

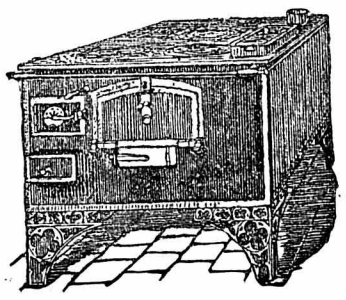

Assortiment de tous genres d'ustensiles s'adaptant à ces potagers.

Chez **J.-B.-E. Koch,** rues du Seyon et Trésor, potagers brevetés de toutes dimensions, pour ménages, restaurants, pensionnats; feu dirigeable à volonté, garnissage spécial.

BISCOTINS Épicerie Matthey **Moulins 19.**

BIJOUTERIE HORLOGERIE ORFÈVRERIE Beau choix dans tous les genres

Ancienne Maison JEANJAQUET & Cie. *Fondée en 1833*

A. JOBIN

Successeur

Maison du Grand Hôtel du Lac

NEUCHATEL

PHOTOGRAPHIE

Tous les bains et solutions sont fournis, à des prix modérés, par la **pharmacie Fleischmann.**

VICHY

ADMINISTRATION:

PARIS, 8, boulevard Montmartre, PARIS

GRANDE GRILLE. — Affections lymphatiques, Maladies des voies digestives, Engorgements du foie et de la rate, Obstructions viscérales, Calculs biliaires, etc.
HOPITAL. — Affections des voies digestives, Pesanteur d'estomac, Digestion difficile, Inappétence, Gastralgie, Dyspepsie.
CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, Gravelle, Calculs urinaires, Goutte, Diabète, Albuminurie.
HAUTERIVE. — Affections des reins, de la vessie, la Gravelle, les Calculs urinaires, la Goutte, le Diabète, l'Albuminurie.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE.

Dépôt à Neuchâtel: Chez Messieurs **Et. Jordan, A. Bourgeois** et **Ch. Fleischmann,** pharmaciens; à Fleurier, chez **E. Andreæ,** pharmacien.

ON DEMANDE A ACHETER

On désire acheter

des écus et médailles de tirs **cantonaux**, en argent et bronze. Offres avec indication des prix à

C. HOTTINGER

Grossmunsterplatz 7, Zurich.

(H. 2761 Z.)

APPARTEMENTS A LOUER

A louer un petit logement d'une chambre et cuisine avec eau. S'adresser au magasin Fischer, rue de la Treille 5.

A louer, pour Noël, Place Purry n° 3, au 2me étage, un appartement de quatre chambres avec grand balcon, alcôve, chambre haute, et dépendances. S'adr. chez J Decker, propriétaire, même maison.

232 A remettre pour Noël prochain:

Un appartement composé d'un grand atelier pour horlogers, bien éclairé, et de trois chambres avec cuisine et dépendances.

S'adresser au bureau de la Feuille d'Avis.

A louer pour Noël prochain, Faubourg de l'Hôpital n° 44, un logement de trois chambres, cuisine, cave, galetas et chambre à serrer. S'adr. épicerie Gaudard.

CHAMBRES A LOUER

A louer une chambre meublée pour dame. S'adresser Ecluse 24, 2me étage.

Belle chambre meublée. S'adresser rue de l'Industrie 30, 2me étage.

A LA GRANDE LIQUIDATION

SOUS L'HOTEL DU VAISSEAU

Immense choix en écharpes dentelles, noires et crème	depuis	Fr.	0 50
Foulards pochette	»	»	0 45
» tour-de-cou, jolies dispositions, surah	»	»	0 55
Passementerie pour robes	le mètre,	»	0 30
Galons dentelle, haute nouveauté	»	»	0 90
Dentelles noires pour confections, belle qualité	le mètre,	»	0 20
Broderie pour lingerie	les 4 m. 25,	»	0 50
Volants broderie, pour robes et jupons	le mètre,	»	0 75

Toujours un grand choix en tabliers noirs et couleurs, pour dames.

Robes Jerseys pour fillettes	depuis	Fr.	3 —
Corsets pour dames Fr. 0 95, 1 50, 2 25, 2 75	à	»	20 —
Brassières laine, Bavettes, à des prix excessivement bon marché.			
Robes longues, pour bébés	depuis	»	1 90
Capotes crème, jolies formes, garnies dentelle et rubans	»	»	1 90
Lingerie pour dames et enfants.			
Rubans unis et fantaisie	le mètre,	»	0 10

MERCERIE à des prix d'un BON MARCHÉ étonnant.

— ENTRÉE LIBRE — — ENTRÉE LIBRE —

Chambre meublée à louer, rue Pourtalès n° 5. S'adresser au 1er étage.

Chambre meublée à louer, rue du Coq d'Inde 24, 1er étage.

A louer une chambre meublée. S'adr. rue du Seyon 30, au 1er.

A louer deux chambres meublées, avec pension si on le désire. Rue Pourtalès 6, 1er étage.

LOCATIONS DIVERSES

A louer en ville, pour de suite si on le désire, un matériel d'encavage consistant en une cave meublée de huit ovales de différentes grandeurs et un pressoir pour 25 gerles. S'adresser à **J. Albert Ducommun, agent d'affaires à Neuchâtel.**

ON DEMANDE A LOUER

432 On demande à louer, en ville, pour de suite, un petit logement d'une chambre et cuisine; ménage sans enfants. S'adresser au bureau de la feuille, qui indiquera.

On demande à louer, à Neuchâtel, une maison renfermant au moins 10 chambres, ou un appartement de même grandeur ; éventuellement, deux appartements réunis pourraient convenir. On accordera la préférence à une maison meublée. S'adresser Etude Brauen, notaire, Trésor 5.

On demande à louer, pour le 24 décembre 1891, un logement situé au centre de la ville, se composant de 5 à 6 pièces, et si possible à un premier étage. S'adr. au bureau d'affaires E. Joseph-dit-Lehmann, agent de droit, Place d'Armes 5, Neuchâtel.

Pour le 1er septembre, on cherche, pour un apprenti de commerce, une chambre garnie, avec pension. Faire les offres par écrit sous les initiales J. H. 427, au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES DE SERVICES

437 Un jeune Uranais, robuste, au courant des travaux de la campagne et des soins à donner au bétail, cherche à se placer dans la Suisse romande, comme domestique de campagne ou autre emploi dans un commerce, avec occasion d'apprendre le français. Petit gage désiré. Entrée à volonté. Le bureau de cette feuille indiquera.

Une jeune fille de 17 ans, aimant les enfants, cherche une place convenable, où elle pourrait apprendre le français. Adresse : Mme Fuchs, Allschwylerstrasse n° 90, Bâle. (H. 2767 Q.)

Demande de place

Une jeune fille, Thurgovienne, bien recommandée, connaissant le ménage et la cuisine, cherche une place où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. Entrée de suite. Adresser les offres à Ernest Früh, à Lucerne.

Une honorable fille de Bâle, au courant des travaux du ménage, désire se placer dans une famille où elle aurait l'occasion d'apprendre la langue française. Adresser les offres case postale 172, Neuchâtel.

Une fille de 24 ans, de toute moralité, cherche à se placer de suite pour tout faire dans un ménage. S'adresser Maladière 4.

397 Un jeune Vaudois, de toute confiance, très recommandé et au courant de son service, cherche une place de **cocher ;** il connaît aussi les travaux de jardins et ferait du service de maison. Pour renseignements, s'adresser au bureau de la feuille d'avis.

DEMANDES DE DOMESTIQUES

On demande, pour tout de suite, une jeune fille active, travailleuse, aimant les enfants, connaissant les soins à leur donner, ainsi que le service des chambres; à défaut, une jeune fille laborieuse, pour garder des enfants et aider au ménage. S'adresser à Mme Rühlé-Perrenoud, rue des Fontaines 318 *bis*, Locle.

CUISINIÈRE

On demande, pour le 1er novembre, une **bonne cuisinière** de 35 à 40 ans, parlant les deux langues. Inutile de se présenter sans de très bonnes références.

S'adresser à Mme Albert de Tscharner, 30, rue Fédérale, à Berne.

On demande une jeune fille pour aider le matin dans le ménage. — A la même adresse, on aimerait avoir une volontaire. S'adresser Faubourg du Lac 21, au 3me.

On demande une personne de confiance pour s'aider aux travaux de ménage. S'adresser à Mme Charles, rue de l'Industrie 13.

Une famille noble de Berlin demande, pour le 1er octobre, une bonne supérieure devant parler français à une jeune demoiselle de 16 ans et à deux jeunes garçons de 10 et 12 ans. Pour de plus amples informations, s'adresser, de 2 à 4 heures, Faubourg du Lac 21, 3e étage, Neuchâtel.

434 On demande, pour de suite, une femme de chambre, très bien recommandée, qui sache faire les robes. S'adresser au bureau de la Feuille d'avis.

OFFRES & DEMANDES D'EMPLOI

Une demoiselle instruite, musicienne, bonne ménagère, etc., cherche une place dans famille ou pension. Prétentions très modérées. Excellentes références. Adres. les offres sous chiffres H. 684 N., à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Une jeune fille

qui vient de terminer son apprentissage de deux ans comme **modiste,** désire se placer au plus tôt, dans une honnête famille de la Suisse romande, pour se perfectionner dans son métier et dans la langue française. S'adresser sous chiffres **O. 2988 B., à Orell, Fussli, annonces, Bâle.** (O. 2988 B.)

Plusieurs jeunes gens peuvent être occupés de suite. S'adresser Cité de l'Ouest 2.

On cherche, pour de suite, une assujettie et apprentie tailleuse sortant d'une famille honnête. S'adresser à Bienne, chez Mme Ischi, rue Neuve n° 39.

Une jeune fille de 18 ans, qui connaît le commerce et parle les deux langues, cherche à se placer dans un magasin quelconque. S'adresser, dans l'après-midi, rue Fleury n° 12, Neuchâtel.

Une jeune demoiselle de Stuttgart, bien recommandée (fille d'un instituteur), désire se placer au plus vite dans une honorable famille de la Suisse française, pour se perfectionner dans cette langue; elle vouerait tout son temps à la dame de la maison et pourrait aussi donner des leçons d'allemand. Prétentions modestes. Pour références, s'adresser à Mme Rose Udriet, à Trois-Rods, sur Boudry.

Un Suisse allemand, sachant les trois langues, cherche une place dans une maison de commerce. Prétentions modestes. S'adresser à Haasenstein & Vogler, sous chiffres H. 682 N., à Neuchâtel.

Une **ouvrière tailleuse** désire se placer chez une **tailleuse pour dames** ou dans un **magasin.** S'adresser à **Sophie Soltermann,** Quartierhof 1, **Berne.** (Hc. 5537 Y.)

On demande des ouvrières connaissant un peu le repassage et le remontage, pour un travail facile et bien rétribué. (H. 6463 X)

S'adresser Fabrique d'horlogerie **J.-J. Badollet, usine des Charmilles, Genève.**

Un bon remonteur trouverait de l'occupation pour grandes et petites pièces. S'adresser au bureau du journal qui indiquera. 394

APPRENTISSAGES

APPRENTI COIFFEUR

Un jeune homme pourrait entrer comme apprenti chez Th. Tenissen, coiffeur, à Soleure.

Dans un bureau de la ville, on prendrait, comme apprenti, un jeune homme ayant suivi les classes et bien recommandé. S'adresser case postale 214.

AVIS DIVERS

Une famille chrétienne et dévouée recevrait-elle en pension deux personnes, dont une toujours alitée? Exigences modestes. Réponse avec conditions, sous chiffre H. 685 N., à Haasenstein & Vogler, Neuchâtel.

Mlle Jeanne WUILLOMMET

a recommencé ses leçons de piano. Rue de la Serre n° 4.

CERCLE OUVRIER

de Neuchâtel-Serrières

(31, Rue des Moulins, 31)

ASSEMBLÉE générale extraordinaire

samedi 29 août, à 8 ½ h. du soir.

— Ordre du jour très important. —

LE COMITÉ.

A prêter sur hypothèque une cinquantaine de mille francs, en bloc ou par fractions. Conditions favorables. S'adres. Etude Brauen, notaire, Trésor 5.

7 Feuilleton de la Feuille d'avis de Neuchâtel

L'ARMÉE DU RHIN

EN 1793

PAR

ALEXANDRE DUMAS

— Et par qui m'es-tu recommandé ? dit Euloge faisant tourner sa chaise de manière à le regarder en face.

— Par mon père, et voici sa lettre.

Euloge prit la lettre, et, reconnaissant l'écriture:

— Ah! Ah! dit-il, c'est un vieil ami.

Puis il la lut d'un bout à l'autre.

— Ton père, continua-t-il, est bien certainement un des hommes de notre époque qui écrivent le plus purement en latin.

Puis, tendant la main à l'enfant :

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur, à Paris.

— Veux-tu déjeuner avec moi ? dit-il.

Charles jeta un regard sur la table, et sans doute sa physionomie trahit le peu de sympathie qu'il avait pour un repas tout à la fois luxueux et si frugal.

— Non, je comprends, dit Schneider en riant, à un jeune estomac comme le tien, il faut quelque chose de plus solide que des anchois avec des olives. Viens dîner, je dîne aujourd'hui en petit comité avec trois amis; si ton père était là, il ferait le quatrième, tu le remplaceras. Un verre de bière à la santé de ton père ?

— Oh! cela avec bonheur, s'écria l'enfant en saisissant le verre et en le choquant à celui du savant.

Seulement, comme c'était une énorme chope, il ne put en boire que la moitié.

— Eh bien ? lui dit Schneider.

— Nous boirons le reste tout à l'heure au salut de la République, dit l'enfant; mais, pour que je le vide d'un seul coup, le verre est un peu grand pour ma taille.

Schneider le regarda avec une certaine tendresse.

— Il est, ma foi, gentil, dit-il.

Puis, en ce moment, la vieille servante apportait les gazettes allemandes et françaises :

— Sais-tu l'allemand? demanda Schneider.

— Je n'en sais pas un mot.

— C'est bien, on te l'apprendra.

— Avec le grec ?

— Avec le grec; tu as donc l'ambition d'apprendre le grec ?

— C'est mon seul désir.

— On tâchera de le satisfaire. Tiens, voilà le *Moniteur français;* lis-le, tandis que je vais lire la *Gazette de Vienne.*

Il se fit un instant de silence pendant lequel tous deux commencèrent de lire.

— Oh! Oh! dit Euloge tout en lisant: « A cette heure, Strasbourg doit être prise, et nos troupes victorieuses sont probablement en marche sur Paris. » Ils comptent sans Pichegru, sans Saint-Just et sans moi, là-bas !

— « Nous sommes maîtres des ouvrages avancés de Toulon, dit Charles lisant à son tour, et trois ou quatre jours ne se passeront pas sans que nous soyons maîtres de la ville tout entière et que la République soit vengée. »

— De quelle date est ton *Moniteur?* demanda Euloge.

— Du 8, répondit l'enfant.

— Dit-il encore autre chose ?

— « Robespierre, dans la séance du 6, a lu une réponse au manifeste des puissances coalisées. La convention en a ordonné l'impression et la traduction dans toutes les langues. »

— Après ? demanda Schneider.

L'enfant continua :

— « Le 7, Billaud-Varenne annonça que les rebelles de la Vendée, ayant voulu faire une tentative sur la ville d'Angers, avaient été battus et chassés par la garnison, à laquelle s'étaient réunis les habitants. »

— Vive la République! dit Schneider.

En ce moment, deux soldats entrèrent, dont l'uniforme familier à Schneider fit, malgré lui, frissonner Charles.

En effet, ils étaient vêtus de noir, portaient, au-dessous de la cocarde tricolore, deux os en croix sur leur shako; leurs tresses blanches sur leur pelisse et leur dolman noir faisaient l'effet des côtes d'un squelette; enfin leur sabretache portait un crâne nu surmontant deux os en sautoir.

Ils appartenaient au régiment des hussards de la Mort, où l'on ne s'engageait qu'après vœu de ne pas faire de prisonniers.

Une douzaine de soldats de ce régiment formaient la garde de Schneider et lui servaient de messagers.

En les voyant, Schneider se leva.

— Maintenant, dit-il à son jeune recommandé, reste ou va-t-en, tu es libre; moi, je vais expédier mes courriers; seulement, n'oublie pas qu'à deux heures nous dînons, et que tu dînes avec nous.

Et, saluant Charles d'un petit signe de tête, il entra dans son cabinet avec sa funèbre escorte.

L'offre de rester n'était pas tellement engageante que le jeune homme la saisît au bond. Il s'était levé au moment de la sortie de Schneider; il attendit qu'il fût entré dans son cabinet, que ses deux sinistres gardes du corps y fussent entrés après lui et que la porte se fût refermée sur eux.

Puis, saisissant aussitôt l'espèce de toque qui lui servait de coiffure, il s'élança hors de la chambre, sauta par-dessus les marches de la porte d'entrée, et, tout courant, il arriva dans la cuisine de la bonne Mme Teutch en criant:

— Je meurs de faim! me voilà!

(A suivre.)

AMÉRIQUE

Expédition régulière de passagers et émigrants pour tous les pays d'outre-mer, par paquebots-poste de 1re classe, par l'**Agence générale, patentée par le Conseil fédéral,**

ROMMEL & Cie

Bâle

représentants de la Compagnie générale transatlantique.

SUCCURSALE A NEUCHATEL :

A.-V. MULLER

CAFÉ SUISSE

2, Rue de la Place d'Armes, 2

On demande **de suite**

PENSION

(campagne ou village Suisse française) dans petite famille respectable, pour jeune dame qui doit attendre en toute discrétion accouchement (février). Adresser offres avec prix, case postale 825, sous chiffre **H. 2740 Q., à Bâle.**

Collège de Neuchâtel

Classes secondaires, industrielles, latines, classe spéciale de français :

Examen d'admission et inscriptions : le 31 août ;

Commencement des leçons : le 1er septembre.

Dans une bonne famille habitant un joli quartier de la ville, on recevrait en pension quelques étrangers ou étudiants. S'adresser magasin Roulet, Place Purry, qui indiquera.

☛ **Reprise des cours de piano** et leçons particulières de Mlle Caroline DELACHAUX, lundi 1er septembre, route de la Gare n° 4.

PENSION de veuve WITTWER, rue de la Treille 7.

On prendrait encore quelques bons pensionnaires. Chambre et bonne pension. Prix modéré. Agréable vie de famille.

LA RÉUNION ANNUELLE

de la Prise GAUDET sur Hauterive

aura lieu, Dieu voulant, **dimanche 30 août,** à 2 1/2 heures de l'après-midi.

On chantera les hymnes du Croyant.

En cas de mauvais temps, la réunion sera renvoyée à plus tard.

MLLE FAVARGER

recommencera ses leçons de piano, de français et d'anglais le 1er septembre. **S'adresser rue de l'Hôpital 22.**

---

433 **Un professeur de Neuchâtel** prendrait en pension un ou deux jeunes gens fréquentant nos établissement scolaires. Prière de s'adresser au bureau du journal.

Mlle Marie BERTRAND

reprendra

ses leçons dès le 1er septembre.

GYMNASE CANTONAL

DE NEUCHATEL

ANNÉE SCOLAIRE 1891-92

Section littéraire, section scientifique et section pédagogique ou école normale. — ***Cours spécial de français pour les étrangers.***

Inscriptions le ***lundi 14 septembre,*** dès 8 heures du matin. — Examens d'admission et examens complémentaires le 14 septembre, après midi et le lende main. — Commencement des leçons le 16, à 8 heures du matin. (H. 677 N.)

Les inscriptions et les examens d'admission pour la sous-section des élèves institutrices auront lieu le vendredi 11 septembre, dès 8 heures du matin.

Le Directeur,

A. PERROCHET.

EXCURSION A ZERMATT

DES 5 ET 6 SEPTEMBRE 1891

avec logement et pension dans les

GRANDS HOTELS SEILER

Prix des places dès Neuchâtel : IIIe classe, **34 Fr. 05** ; IIe classe, **37 Fr. 45.**

Transport, frais d'hôtel et vin compris.

Faculté de retour individuel, le lundi 7 septembre, moyennant paiement d'un léger supplément. (H. 9377 L.)

Le nombre des places étant limité, prière de les retenir avant le **lundi 31 août,** à l'**agence Ruffieux,** à Lausanne, ou chez le dépositaire pour le canton de Neuchâtel, **Mme Sandoz-Lehmann,** magasin de musique, **à Neuchâtel.**

BATEAUX à VAPEUR

SAMEDI 29 AOUT 1891

Si le temps le permet

(et avec un minimum de 60 personnes au départ de Neuchâtel)

PROMENADE

à

YVERDON

A l'occasion des grandes courses de chevaux.

ALLER

Départ de Neuchâtel	7 h. 30 mat.
Passage à Serrières	7 h. 40
» à Auvernier	7 h. 45
» au Bied	7 h. 50
» à Treytel	8 h. 15
» à Chez-le-Bart	8 h. 30
Arrivée à Yverdon	9 h. 35

RETOUR

Départ d'Yverdon	5 h. 45 soir
Passage à Chez-le-Bart	6 h. 45
» à Treytel	7 h. —
» au Bied	7 h. 25
» à Auvernier	7 h. 30
» à Serrières	7 h. 40
Arrivée à Neuchâtel	7 h. 50

Les courses commenceront à 10 heures.

PRIX DES PLACES :

(Aller et retour)

	1re classe	2e classe
De Neuchâtel et Serrières à Yverdon,	fr. 2.—	fr. 1.50
D'Auvernier et Chez-le-Bart à Yverdon,	» 1.50	» 1.—

N.B. — Le niveau actuel du lac, après sondages effectués, permet sûrement l'entrée dans la rivière et le débarquement se fera à un embarcadère fixe et définitif.

La différence des classes sera strictement observée et, dans l'intérêt des voyageurs de première classe, ils sont priés d'exhiber leurs billets à chaque réquisition des employés.

N.B. — Le bateau ne prendra que le nombre exact de passagers pour lequel il est tarifé.

LE GÉRANT.

HARMONIE DE NEUCHATEL

L'***Harmonie de Neuchâtel*** ayant décidé de faire dimanche 30 courant sa course réglementaire d'automne, tous ses membres passifs, ainsi que les membres du Cercle libéral et de l'Association démocratique libérale sont cordialement invités à y prendre part avec leurs familles.

Le but de la course est Morat. Départ de Neuchâtel par le bateau l'***Helvétie*** à 7 1/4 heures du matin. Retour à Neuchâtel à 7 h. du soir. Le programme comprend le matin une promenade à l'obélisque, un banquet à midi, et dans l'après-midi concert, danse et jeux divers.

Les billets pour le bateau à vapeur et les cartes pour le banquet sont en vente au Cercle libéral jusqu'à vendredi soir. Prix : bateau, 1 fr. 50 (les enfants au-dessous de 12 ans paient demi-place) ; banquet (sans le vin), 1 fr. 50. Le Comité de l'***Harmonie*** se réserve d'arrêter la vente des billets, même avant vendredi soir, dès que le chiffre des participants aura atteint 400.

En cas de mauvais temps, la course serait ajournée jusqu'à nouvel avis.

---

386 Dans une famille peu nombreuse, habitant le centre de la ville, on recevrait encore deux ou trois pensionnaires. Le bureau d'avis indiquera.

BANQUE DE SAINT-BLAISE

ZUMBACH & Ce

MM. les actionnaires sont informés que le coupon N° 2, de **45 Fr.** par action, peut être encaissé dès à présent :

à Neuchâtel : chez MM. Berthoud & Ce ;
à Saint-Blaise : au siège de la Société.

Le Comité.

SOCIÉTÉ ANONYME

DE LA

FABRIQUE DE PAPIER

DE SERRIÈRES

Assemblée générale des Actionnaires

Messieurs les actionnaires de la fabrique de papier de Serrières sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le mardi 29 septembre 1891, à 3 heures après midi, au siège de la Société, à Serrières. MM. les actionnaires sont rendus attentifs à l'article 15, 1er al., des Statuts, ainsi conçu :

« L'assemblée générale se compose des « actionnaires qui, dans les quinze jours « avant l'assemblée générale, ont déposé « au siège de la Société soit leurs titres « d'actions, soit un récépissé de leurs « titres émanant d'un établissement de « crédit public ou privé. »

Conformément à l'article 641 du Code fédéral des Obligations, MM. les actionnaires sont informés que le Bilan, le dépouillement du Compte de Profits et Pertes, ainsi que le rapport des commissaires-vérificateurs seront mis à leur disposition au siège social, durant les huit jours avant l'assemblée générale.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport du Conseil d'administration ;
2. Rapport des commissaires - vérificateurs ;
3. Approbation des comptes et fixation du dividende ;
4. Nomination d'un administrateur (Article 24 des Statuts) ;
5. Nomination de deux commissaires-vérificateurs.

Serrières, le 24 août 1891.

Le Conseil d'administration.

REPRÉSENTANT

Une importante maison de vins fins et ordinaires de la Chaux-de-Fonds demande pour de suite un représentant actif et sérieux pour le placement de ses produits pour Neuchâtel et environs. De bonnes conditions sont offertes. Ecrire sous initiales H. M. 005, poste restante (succursale), Chaux-de-Fonds. (H. 528 Ch.)

L'ÉCOLE ENFANTINE

de Mme HUGUENIN

recommencera le 1er septembre, à côté du Temple-Neuf 5, 1er étage.

M. Henri-Fréd. SANDOZ

médecin-vétérinaire

est de retour du service militaire.

PENSION

près de l'Académie, pour famille ou messieurs. Chambre et situation agréables. Verger, emplacement de gymnastique. Prix modéré. On donnerait aussi la pension seule. S'adresser Pré-fleuri, Maladière 3.

On demande un jeune **chat blanc, propre,** si possible **angora.** S'adresser le matin, Avenue du Crêt 8, au 3me.

Le Professeur VICTOR ATTANASI

élève diplômé de l'Académie des Beaux-Arts de Naples, vient de se fixer à Neuchâtel, **rue Pourtalès 9, 2me.**

Peintures à l'huile. — Portraits. — Peintures de genre. — Aquarelle. — Pastel. — Fresque. — Peintures sur porcelaine et sur soie.

Décorations en tous styles : Moyen-âge — Egyptien. — Pompéien. — Grec. — Chinois et Japonais. — Renaissance, XVIIme et XVIIIme siècles.

M. Victor Attanasi recevra quelques élèves.

AVIS

J'ai l'honneur d'annoncer au public de Neuchâtel et des environs, que je viens de m'établir en cette ville, en ma qualité de marchand-tailleur.

Je saisis cette occasion pour me recommander à mes amis et connaissances et au public en général.

Par un travail prompt et soigné, des marchandises de 1er choix et des prix modérés, j'espère mériter la confiance que je sollicite.

Th. STUDER

22, rue du Seyon, 22.

Boucherie sociale

NEUCHATEL

MM. les souscripteurs de la Boucherie sociale sont priés de verser le montant de leur souscription (d x francs par part) auprès du caissier de la Société, M. Alfred Morel, rue des Terreaux 2, de 9 h. à midi, et de 2 à 5 heures, d'ici au 1er septembre.

En échange de leur paiement, il leur sera remis :

1° Autant de titres que de parts souscrites ;

2° Un exemplaire des statuts de la Société ;

3° Un carnet de consommateur-sociétaire.

Neuchâtel, le 18 juillet 1891.

Le Comité de Direction.

Architecte-Dessinateur

Un propriétaire aimerait trouver un architecte-dessinateur (ou jeune employé) pouvant sacrifier quelques soirées pour dresser un plan à domicile. Prière de faire les offres au bureau de la feuille, sous les initiales M. N. 429.

Brasserie du Jardin botanique

BAS DU MAIL

DIMANCHE et LUNDI

30 et 31 août

GRANDE VAUQUILLE

Somme exposée en espèces : **100 Fr.**

Jeu en grande partie neuf.

Bon accueil est réservé aux amateurs.

Se recommande, *le tenancier,*

G. SCHWAB.

SALON POUR DAMES

RUE DU SEYON

Lavage de tête au champoing américain.

— *On se rend à domicile.* —

Se recommande,

Mme ZORN-HIRT.

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHATEL

Promesse de mariage.

Edmond Sandoz, négociant, des Ponts, domicilié à Neuchâtel, et Hedwig Bosshard, Zuricoise, domiciliée à Winterthour.

Naissances.

24. Enfant du sexe féminin, né-mort, à Emile Romand, mécanicien, et à Marie-Zéline-Joséphine née Blanchard.

26. Germaine-Marguerite, à Louis-Alfred Perrenoud, laitier, et à Elise née Bolle.

26. Numa, à Numa-Oscar Bastardoz, chauffeur, et à Sophie-Lina née Deleschaux.

Décès.

24. Louise-Madeleine née Hammer, veuve de Louis-Samuel Ramseyer, de Neuchâtel, née le 9 novembre 1805.

Marché de Neuchâtel, 27 août 1891

		De Fr.	à Fr.
Pommes de terre,	les 20 litres,	1 —	
Raves	»	1 50	
Haricots . . .	»	1 —	
Pois	»	1 —	
Pommes . . .	»	2 —	
Poires	»	3 —	
Prunes . . .	»	1 30	
Paille	le quintal,	3 50	4 —
Choux	la pièce,	30	
Choux-fleurs . .	»	1 —	
Melons	»	1 —	
Carottes	le paquet,	15	
Oignons	la douzaine,	30	
Œufs	»	1 —	
Raisin	le demi-kilo,	40	
Pêches	»	45	
Beurre en livres,	le demi-kilo,	1 50	
» en mottes,	»	1 20	
Fromage gras,	le demi-kilo,	1 —	1 10
» mi-gras,	»	80	
» maigre,	»	70	
Viande de bœuf,	»	85	
» de veau,	»	1 —	
» de mouton,	»	1 —	
Lard fumé,	»	1 —	
Sapin	le stère,	9 —	
Tourbe,	les 3 mètres cubes,	18 —	

Pour vente et achat de **Valeurs et Fonds publics** s'adresser à Jules MOREL, à Neuchâtel.

RÉUNION COMMERCIALE, 26 août 1891

	Prix fait	Demandé	Offert
Banque Commerciale . .	—	580	—
Banque du Locle	—	670	—
Crédit foncier neuchâtelois	—	585	—
La Neuchâteloise	412,50	402,50	—
Fabr. de ciment St-Sulpice	—	550	—
Grande Brasserie	—	—	460
Papeterie de Serrières . .	—	125	—
Câbl. élec., Cortaillod, priv.	—	500	—
Funiculaire Ecluse-Plan .	—	—	470
Immeuble Chatoney . . .	—	550	—
Hôtel de Chaumont . . .	—	—	110
Franco-Suisse obl., 3 3/4 %	—	450	—
Etat de Neuchâtel 4 % . .	—	100	—
» » 4 1/2 %	—	101	—
Banque Cantonale 3 1/2 %	—	—	99
Com. de Neuchâtel 4 1/2 %	—	101,50	—
» » 4 % .	—	100	—
» » 3 1/2 %	—	—	96,50
Locle-Ch.-de-Fonds 4 % .	—	100	—
» » 4 1/2 %	—	100,50	—
Locle 3 3/4 %	—	—	99
Lots municipaux neuchât.	—	20	—
Ciment de St-Sulpice 5 %	—	100,50	—
Grande Brasserie 4 1/2 % .	—	—	100,50
Papeterie de Serrières 4 %	—	—	500
Funicul. Ecluse-Plan 4 %	—	—	500
Soc. technique s/500 fr. 3 %	—	—	470
» » s 275 fr. 3 %	—	—	200
Crédit foncier 4 1/2 % . .	—	—	—
Taux d'esc. Banq. Cantonale	—	3 1/2 %	—
» » Bque Commerciale	—	3 1/2 %	—

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

— M. Imfeld, ingénieur, est descendu mercredi à Chamonix pour engager des ouvriers ; ceux qu'il avait jusqu'ici refusent de remonter au Mont-Blanc.

M. Imfeld devait remonter au Mont-Blanc avec M. le docteur Jacottet, de Chamonix. MM. les docteurs Egli et Guglielminetti ont terminé leurs observations.

— La conduite pour la transmission de la force électrique entre Lauffen et Francfort a été remise le 24 août à toutes les autorités compétentes du Wurtemberg, du grand-duché de Bade, de la Hesse et de la Prusse, qui l'ont confiée à la Société générale d'électricité de Berlin et à la fabrique de machines d'Œrlikon. Le courant a été transmis pour la première fois par la conduite à huit heures du soir. Les appareils de sûreté ont parfaitement fonctionné sur tout le parcours.

— Une tempête a emporté dix-sept tentes d'une exposition agricole, qui s'est ouverte ces jours à Dublin. Trois soldats ont été noyés.

— L'amiral commandant l'escadre anglaise de la Manche a accepté l'invitation de l'amiral Gervais à venir à Cherbourg avec son escadre au mois d'octobre.

— Après le moment d'émoi causé par l'accident arrivé le 21 août sur les pentes du Mont-Blanc et qui on se le rappelle a coûté la vie à deux personnes, des recherches actives ont été faites malgré les difficultés que présentent les lieux et celles qui résultaient du temps.

Ces efforts ont enfin abouti à la découverte des deux cadavres. On apercevait de Chamonix mercredi, vers quatre heures, une caravane de dix-huit hommes faisant glisser un corps, et à cinq heures un signal demandant d'autres travailleurs pour aider à retirer le second cadavre.

— La *Gazette de la Saale* dit que, dans ces derniers temps, M. de Bismarck a vieilli de la façon la plus inquiétante pour son entourage. Il lui arrive souvent de s'endormir à table. au milieu de la conversation, et on est obligé, pour le tenir éveillé pendant la journée, de le soumettre pour ainsi dire à un entraînement artificiel continuel. Sa mémoire, qui était autrefois si puissante, serait devenue d'une faiblesse frappante.

— Des troubles graves se sont produits dans les gouvernements de Wilna et Kowno (Russie), à cause de l'exportation des grains qui a pris d'énormes proportions. A Scharoli, le peuple s'est ameuté se couchant sur les rails du chemin de fer afin d'empêcher le départ des trains. A Nidda, la foule a arrêté les voitures transportant les blés et vidé les sacs dans les fossés. A Wilna, les ouvriers du chemin de fer se sont opposés au chargement.

— M. de Raymond, le Français qui avait été capturé par les brigands turcs, a été libéré contre la remise de 5000 livres turques.

Les autorités turques viennent d'arrêter cinq employés des chemins de fer soupçonnés d'être les complices des brigands dans la capture de l'Italien Solini.

La direction des chemins de fer orientaux a demandé à la Porte de placer une escorte militaire sur la ligne de Salonique à Sofia afin de protéger les trains contre de nouveaux attentats de la part des brigands.

— Un lieutenant de marine russe, nommé Kouznetsoff, qui a vécu plusieurs années au Japon, écrit dans le *Cronstadt Vieslrick*, l'organe officiel de la marine, que tous les Japonais, appartenant à l'aristocratie sont fortement portés vers la forme protestante de religion et qu'ils n'attendent que le jour où le mikado changera de religion pour suivre son exemple. Le lieutenant Kouznetzoff porte à 17,000 le nombre des Japonais qui ont adopté la foi orthodoxe russe.

NOUVELLES SUISSES

Diplomatie. — M. Ribot, ministre des affaires étrangères de France, est allé jeudi à Berne; il a été reçu à la gare par M. Arago et le personnel de l'ambassade de France. M. Welti, dont la fille est gravement malade, s'est fait excuser de ne pas assister au déjeuner de l'ambassade où trois conseillers fédéraux étaient présents.

Au cours des toasts, M. Ribot a prononcé des paroles cordiales à l'adresse de la Suisse, qui peut compter sur la bonne amitié de la République française.

L'enquête sur l'accident de Zollikofen. — Le département des chemins de fer publie le résultat de l'enquête administrative sur l'accident de Zollikofen. Elle confirme les renseignements communiqués le lendemain de l'accident: l'encombrement de la ligne, les retards, l'ordre donné par un inspecteur de faire arrêter le train qui devait être direct, l'accouplement au train de Paris de wagons non munis de freins Westinghouse, le train spécial insuffisamment couvert en arrière, enfin, le fait que les gares de Zollikofen et de Münchenbuchsee ne se sont pas transmis les avertissements télégraphiques. Le document réserve le verdict des tribunaux.

Société pastorale. — La société pastorale suisse se réunira les 8 et 9 septembre à Bâle.

MM. Schmidt, pasteur à Luchsingen (Glaris), et Christ, professeur à Zurich, parleront du problème du mal et du pessimisme. MM. Andres, pasteur à Münchenbuchsee, Barth à Bâle et de Loës à Lausanne, parleront du culte pour la jeunesse.

Statistique du commerce suisse. — Dans une statistique du commerce suisse, nous voyons que l'importation des *tabacs bruts*, qui était de 5 1/4 et de 5 3/4 millions par année de 1885 à 1889, s'est élevée tout à coup à 9 1/2 millions en 1890, sans doute sous la menace d'une élévation prochaine du tarif d'entrée.

D'autre part, nous avons vu diminuer notre exportation des tabacs bruts de 350,000 fr. à 192,000 fr., et celle des tabacs à fumer de 223,000 à 90,000 fr., tandis que notre exportation de cigares et cigarettes, qui était de 2,128,000 fr. en 1885, a atteint 3,160,000 en 1890, contre une importation de 1,663,000 fr. en 1885 et de 2 230,000 fr. en 1890.

Il se consomme donc en Suisse, sous diverses formes, en moyenne pour 4 1/2 millions de francs de tabac chaque année.

D'autre part, les boissons figurent dans les importations et les exportations pour des chiffres importants, le *vin en fûts* surtout, dont nous avons reçu pour 25 millions en 1885, pour 27 1/2 millions en 1888, pour 31 millions en 1889, pour 33 1/2 millions en 1890, tandis que par suite des mauvaises années, nous n'en avons exporté que pour 584,000 fr. en 1890, contre 1 1/2 million de francs en 1885, près de 2 1/2 millions en 1886 et 1 2/3 million en 1887.

Il en résulte que sur une production de notre vin de 30 millions par exemple, il s'en consomme en Suisse pour 28 millions, auxquels il faut ajouter au moins 30 millions pour les vins du dehors, ce qui fait une somme de près de 60 millions de francs. Il est vrai de dire que les étrangers nous donnent un coup de gosier pour cette consommation.

La *bière* représente une importation annuelle d'environ 1 1/2 million, assez stationnaire, et une exportation de 550 mille francs en 1890, contre 400,000 fr. en 1885.

Nous avons tiré du dehors pour 5 1/2 millions d'*alcool* en fûts en 1885, pour 5 1/4 millions en 1886, pour près de 6 3/4 millions en 1887; cette importation a baissé à 1,334,000 fr. en 1888, à un million 854,000 fr. en 1889, et s'est relevée à 2,911,000 fr. en 1890.

Nous continuons à exporter pour environ 725,000 fr. de liqueurs, tandis que l'importation, qui était de 332,000 fr. en 1885, a baissé à 195,000 fr. en 1890.

Postes. — La franchise de port est accordée en faveur des *inondés et des grêlés du canton de Lucerne.*

— Les prochains départs des paquebots-poste de Gênes pour le Brésil et les Etats de la Plata ont été fixés aux 1er, 3, 15, 18 et 26 septembre 1891.

Courses d'Yverdon. — Nous rappelons que les courses organisées par les soins de la Société pour l'amélioration de la race chevaline dans la Suisse romande auront lieu à Yverdon samedi 29 août 1891.

Le programme compte *huit courses.* Les courses au trot attelé auront lieu le matin dès 10 heures et les courses montées dès 2 1/2 heures de l'après-midi. Chaque course compte un bon nombre de concurrents, et beaucoup d'excellents chevaux se disputeront la première place au poteau.

La Société espère que comme toujours le public viendra nombreux assister à cette fête sportive et encouragera par sa présence les efforts qu'elle fait depuis vingt ans pour améliorer notre race chevaline et introduire le goût du cheval dans nos contrées.

Si le beau temps favorise cette journée, le champ de courses d'Yverdon présentera samedi un charmant coup d'œil.

BERNE. — D'après une communication officielle émanant des compagnies de chemins de fer du Central et du Jura-Simplon, il est constaté que 211,886 personnes sont arrivées à Berne et en sont reparties pendant les journées des 15, 16 et 17 août.

— Le Grütli allemand de la ville de Bienne, s'est prononcé en faveur du referendum contre le rachat du Central.

THURGOVIE. — Il va se fonder à Romanshorn une fabrique de sucre, la première en Suisse. Le terrain est déjà acheté et 150 ouvriers y trouveront de l'ouvrage.

ZURICH. — M. C.-Ed. Dölitzsch, à Zurich, a fait fabriquer une chaîne de montre jubilaire qui se porte pendue à la montre. Elle consiste en un anneau à ressort, trois médailles carrées gravées et une médaille ronde portant l'Helvétie et les armes des cantons primitifs. Elle est en métal oxydé, et coûte 2 fr. 50.

Le même modèle, en argent, est aussi livrable.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

LOCLE. — Par suite de circonstances imprévues, les Carabiniers du Stand du Locle ont renvoyé leur tir de volaille, avec concours de groupes, aux 27 et 28 septembre prochain.

CHRONIQUE LOCALE

Enseignement. — Nous rappelons à nos lecteurs que la Société suisse des professeurs de gymnase se réunira à Neuchâtel dans la première quinzaine d'octobre. En autres matières qui y seront traitées, nous trouvons la question de l'examen de maturité (rapporteur: M. F. Burckhardt, recteur du gymnase de Bâle); les idées d'Orelli sur l'enseignement secondaire (M. H. Wirz, recteur du gymnase de Zurich); les institutions de Lycurgue (M. G. Attinger, professeur au collège de Neuchâtel). C'est la première fois que ces messieurs se réunissent dans une ville de la Suisse française protestante; ils manifestent par là leur désir de se rapprocher de leurs collègues de langue française. Pour notre part, nous leur en sommes vivement reconnaissants et nous savons que nos institutions scolaires ne peuvent que gagner à ce rapprochement.

CORRESPONDANCES

LA NATATION.

Nul n'ignore que, chaque année, le lac de Neuchâtel fait malheureusement de nombreuses victimes. Bien des personnes inexpérimentées en matière de navigation, mais surtout ne sachant point nager, s'aventurent sur les ondes de notre lac sans se douter des dangers multiples auxquelles elles sont exposées.

Certes une promenade en canot ou en chaloupe procure beaucoup d'agrément; cependant chacun sait que le fait de naviguer sur notre lac surtout lorsque l'on ne sait pas nager, constitue une imprudence grave. En présence des sinistres qui se sont produits ces dernières années, l'on peut se demander comment il se fait qu'il y ait un aussi grand nombre de personnes des deux sexes ne sachant pas nager.

On a dit et plusieurs gens instruits ont répété que l'homme nageait naturellement, comme le poisson ou l'oiseau aquatique, et que la frayeur seule l'empêchait de mettre à profit une faculté aussi intéressante pour sa conservation. Cette opinion a été victorieusement réfutée. En effet, l'homme, en nageant, n'est pas dans une position qui lui soit naturelle. Tous ses mouvements annoncent la gêne qu'il éprouve, et le soldat le plus intrépide, l'homme que la peur n'ébranle jamais dans les dangers les plus imminents, ne sont pas moins sujets à se noyer que l'élève le plus inexpérimenté.

Considérez au contraire le quadrupède; voyez avec quelle adresse il brave la fureur des flots, quelle contenance assurée il montre au milieu même de l'élément dont il n'a jamais approché; il ne nage pas, il marche, ses pieds semblent tracer des pas semblables à ceux qu'il fait sur la terre, et s'il ne rencontre aucun obstacle qui l'empêche d'aborder, vous le verrez traverser impunément les fleuves les plus rapides.

Mais revenons-en au sujet qui nous occupe, c'est-à-dire à la natation en elle-même chez l'être humain. S'il s'agissait, pour acquérir cette connaissance, d'études compliquées, d'exercices pratiques très pénibles, il serait encore excusable de ne pas savoir nager; mais la natation consiste tout simplement à se maintenir sur l'eau au moyen d'un mouvement simultané des bras et des jambes: voilà tout le résumé de cette science. Bien des personnes prétendent que c'est un sentiment de crainte, la peur en un mot, qui empêche l'être humain d'affronter résolument les flots d'un lac, d'un fleuve ou d'une rivière.

J'en suis à me demander pourquoi dans les écoles et dans les cours d'instruction militaire on n'assimile pas cet enseignement à celui de la gymnastique, puisqu'il est plus utile encore et que peut-être à un certain moment, l'exercice de la natation aura pour effet de sauver la vie de celui qui est en danger sur le lac, s'il sait bien nager. Pourquoi l'enseignement de la natation ne deviendrait-il pas obligatoire au même titre que celui de la gymnastique? La natation n'est d'ailleurs pas autre chose que de la gymnastique; — au lieu de se faire dans l'air, elle se pratique dans l'eau, voilà toute la différence.

A Neuchâtel, qui compte une population de seize mille âmes, il y a peut-être le tiers des habitants qui sachent nager: une statistique prouverait mon dire au besoin. On trouvera mon affirmation quelque peu risquée, mais j'estime que c'est une anomalie qui ne devrait point exister, — surtout chez une population qui habite les bords d'un lac.

Je me résume en demandant que l'on avise sans retard à réagir contre cet état de choses en propageant parmi la jeunesse surtout l'étude et l'exercice si hygiénique de la natation, ceci pour le bien et la sécurité de tous nos concitoyens.

Bains du Port, le 21 août.

F. PICCO, garde-bains chef.

FAITS DIVERS

Un reporter intrépide. — Le 14 août, un jeune homme élégamment vêtu se présentait chez M. Véron, commissaire de police du quartier des Halles, à Paris, en réclamant son arrestation.

— Arrêtez-moi! arrêtez-moi, criait-il. Je sens que malgré moi, je vais tuer quelqu'un. J'ai joué toute la nuit et j'ai perdu. Il me faut du sang pour prix de mes pertes.

Le magistrat, croyant qu'il avait affaire à un de ces fous dont il reçoit souvent la visite, fit diriger ce singulier personnage sur l'infirmerie spéciale du Dépôt de la préfecture, où MM. les docteurs Garnier et Legros furent chargés de l'examiner. A l'infirmerie, le jeune homme se montra particulièrement obsédé par l'idée de visiter le Dépôt de la préfecture de police. En dehors de cette singulière préoccupation, rien ne révélait chez lui qu'il fut atteint d'aliénation mentale. On le garda donc en observation et il y serait resté probablement assez longtemps encore si M. Garnier n'avait appris du pseudo-malade que sa famille habitait Nantes. L'enquête fut dirigée de ce côté et grand fut l'étonnement au parquet et au Dépôt de la préfecture, lorsque les renseignements demandés arrivèrent. Le détenu mis en observation était le fils d'un médecin très connu à Nantes, et son père, qui attestait le bon état mental de son fils, ne comprenait rien à son aventure.

De nouveau, l'interné fut interrogé et il fit alors aux médecins l'étrange aveu suivant:

— On a dit souvent que les fous étaient maltraités en prison et que les gardiens étaient très brutaux. Un grand publiciste m'emploie. J'ai trouvé intéressant de me rendre compte par moi-même, et les notes que j'ai déjà réunies me permettront de contester hautement ces indications.

Il montra en même temps, à ceux qui l'interrogaient, un petit calepin couvert de notes et qu'il avait pu jusque-là dissimuler.

Dans ces conditions, MM. Garnier et Legros ne pouvaient garder leur malade, et, dès le 19, ils lui donnaient un bulletin de sortie.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 27 août.

Le gouverneur de la Martinique fait connaître que les pertes matérielles résultant du désastre ne peuvent être évaluées même approximativement. En effet, non seulement des bourgs entiers n'existent plus, tels que le Gros-Morne, Ducos, Vauclin, le Morne-Rouge et Saint-Joseph; mais les conséquences de la catastrophe se trouvent considérablement aggravées par la destruction presque totale des récoltes.

Les bananes et le manioc formant la base de la nourriture de la population, les ravages occasionnés par le cyclone qui a saccagé les champs et déraciné les arbres par milliers vont réduire les malheureux hahitants de l'île au dénûment le plus complet. Les pertes, on le voit, seront incalculables.

Lyon, 27 août.

Le général Zédé, qui commande une brigade d'infanterie, à Lyon, a été désigné pour assister aux manœuvres suisses, qui auront lieu en septembre.

Paris, 27 août.

La légation du Chili à Paris communique une dépêche de Buenos-Ayres suivant laquelle les troupes du gouvernement de Balmaceda seraient victorieuses.

Les révolutionnaires auraient été pris entre deux feux et se seraient rendus à discrétion, sans pouvoir se rembarquer.

Chamonix, 27 août.

Le cadavre du guide Simond a été retrouvé. La caravane de sauvetage descend avec le corps.

On attend la caravane de sauvetage ramenant les cadavres de M. Rothe et du guide Simond vers dix heures du soir.

Situation générale du temps

(*Observatoire de Paris*)

27 août.

La bourrasque d'Ecosse s'éloigne vers le nord-est, mais une nouvelle se rapproche déjà du continent, et le baromètre descend sur les côtes ouest de la France. Le vent de sud-ouest est fort dans l'est de la Baltique et à l'entrée de la Manche. Des pluies sont signalées sur les Iles Britanniques et le bassin de la Baltique, dans les régions nord et nord-ouest de la France.

La température est encore en hausse presque partout.

En France, le temps est à la pluie dans le Nord et l'ouest; quelques orages sont probables. La température va se tenir voisine de la normale.

Madame Henriette Mader-Beney, Monsieur et Madame Charles Mader-Amiet et ses enfants, Messieurs Eugène et Gustave Mader, ainsi que les familles Mader, Beney et Amiet, ont la douleur d'annoncer à leurs amis et connaissances le décès de

Monsieur JULES-WILLIAM MADER,

BOULANGER,

leurs bien-aimé fils, frère, beau-frère, oncle et parent, que Dieu a rappelé à Lui aujourd'hui, à l'âge de 25 ans, après une courte, mais pénible maladie.

Boudry, 27 août 1891.

Prenez garde à vous-mêmes
Luc XVII, v. 2.

J'ai patiemment attendu
l'Eternel, et Il s'est tourné
vers moi, et Il a ouï mon cri.
Psaume XL, v. 2.

L'enterrement aura lieu dimanche 30 courant, à 1 heure.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur et Madame Ch.-Ph. Baillot, notaire, à Boudry, Monsieur et Madame Charles Barbezat-Baillot et leurs enfants, Monsieur et Madame Louis Bôle-Baillot et leurs enfants, au Locle, Monsieur et Madame James Perrochet-Baillot et leurs enfants, à Auvernier, ainsi que les familles Baillot, Barbier et Perrudet ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de leur cher fils, frère, oncle et parent,

Monsieur CHARLES-EMILE BAILLOT,

docteur en droit,
notaire, député et juge de paix,

survenu aujourd'hui 28 août 1891, après une longue maladie.

Boudry, le 28 août 1891.

Je t'exalte, Eternel, car tu m'as
délivré. Psaume XXX.

L'ensevelissement aura lieu à Boudry dimanche 30 août, à 2 heures.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

AVIS TARDIFS

On demande une bonne domestique, cuisinière. Entrée de suite. S'adresser Evole 17, au rez-de-chaussée.